

SÉANCE ORDINAIRE
12 JANVIER 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 12 janvier 2019, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Jean-Philippe Martin	maire
Jean-Pierre Lavoie	cons. au poste no: 1
Daniel Kempa	cons. au poste no: 2
Christiane Légaré	cons. au poste no: 3
Jacques Hébert	cons. au poste no: 4
Ginette Lynch	cons. au poste no: 5
Denis Desautels	cons. au poste no: 6

Véronique Cronier, secrétaire-trésorière, directrice générale par Intérim

Le maire exerce son droit de vote à moins de mention expresse à l'effet contraire de sa part.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 10 h par monsieur Jean-Philippe Martin, maire.

Mot de bienvenue du maire
Adoption de l'ordre du jour

01-01-2019

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

Mot de bienvenue du maire
Adoption de l'ordre du jour

1. Administration
 - 1.1 Procès-verbaux
 - 1.1.1 Procès-verbal du 8 décembre 2018
 - 1.1.2 Procès-verbal du 18 décembre 2018
 - 1.2 Communication
 - 1.2.1 Ivry-sur-le-Lac – Résolution d'appui
 - 1.3 Règlements municipaux
 - 1.4 Affaires juridiques
2. Ressources financières
 - 2.1 Rapport des dépenses
 - 2.2 Rapport des salaires
 - 2.3 Déclaration d'intérêts pécuniaires
 - 2.4 Refinancement du règlement d'emprunt 432-13 ch. du Lac de l'Orignal
3. Ressources humaines
 - 3.1 Démission directrice générale
 - 3.2 Poste responsable voirie
 - 3.3 Démission adjointe direction générale
 - 3.4 Service de remplaçant DG
 - 3.5 Augmentation salariale des Cadres
4. Ressources matérielles et immobilières
 - 4.1 Véhicule accidenté – Assurances
 - 4.2 Offre de service évaluation bâtiments municipaux
5. Sécurité publique
6. Réseau routier, transport

**SÉANCE ORDINAIRE
12 JANVIER 2019**

- 6.1 Immatriculations
- 6.2 Réparation niveleuse

7. Gestion du territoire et du milieu

- 7.1 Demande de dérogation mineure
 - 7.1.1 Demande du matricule 4418-35-8825
- 7.2 Demandes de PIIA

8. Service à la collectivité

- 8.1 Bibliothèque
 - 8.2.1 Rapport mensuel bibliothèque
- 8.2 Loisirs et culture
 - 8.2.1 Compte rendu Soirée des bénévoles

Période de questions

Levée de l'assemblée

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 8 décembre 2018

02-01-2019

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal du 8 décembre 2018.

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.2 Procès-verbal du 18 décembre 2018

03-01-2019

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal du 18 décembre 2018.

1.2 Communication

1.2.1 Ivry-sur-le-Lac – Résolution d'appui

04-01-2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a reçu un pourvoir en contrôle judiciaire de l'Association des pêcheurs sportifs du Québec (APSQ) l'enjoignant de modifier ses règlements 2011-040 et 2016-090 et d'abroger certaines parties du règlement 2017-095 au motif que certaines dispositions de ces règlements seraient, selon leur prétention, inconstitutionnelles;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions attaquées ont principalement pour objectif de restreindre la protection de l'environnement, la qualité des eaux et des berges du lac de même que la qualité de vie et la sécurité des résidents d'Ivry-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT QU'un comité d'étude, composé d'élus, de membres de l'Association pour l'amélioration du lac Manitou et de membres de Conservation Manitou, a été créé afin d'évaluer la demande de l'APSQ et de faire rapport à la municipalité sur les moyens à prendre;

SÉANCE ORDINAIRE
12 JANVIER 2019

CONSIDÉRANT QUE le comité d'études croit fermement que la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac est le premier cas de l'APSQ et que cette association s'attaquera prochainement à tous les lacs de la province du Québec :

CONSIDÉRANT QUE les motifs évoqués dans le pourvoi en contrôle judiciaire de l'APSQ vont à l'encontre des normes de maintien de la protection de l'environnement et de la qualité des eaux;

CONSIDÉRANT QUE les espèces exotiques envahissantes représentent un enjeu des plus importants pour l'ensemble des lacs de la province du Québec et que les villes, municipalités et associations se doivent d'imposer des mesures visant à protéger leurs plans d'eau contre ces espèces dangereuses pour la santé environnementale et humaine;

CONSIDÉRANT QUE le lac Manitou est très étroitement lié à la valeur foncière des propriétés de la Municipalité et que la santé de ce plan d'eau est primordiale;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par monsieur Denis Desautels, conseiller et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs appuie la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac dans ses démarches de protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes qui sont dangereuses pour la santé et la protection de l'environnement et de la qualité des eaux;

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs appuie la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac dans ses démarches de défense à l'égard du pourvoi en contrôle judiciaire reçu de l'Association des pêcheurs sportifs du Québec étant bien consciente que cette Association pourrait s'attaquer à plusieurs autres règlementations visant la protection des plans d'eau et ainsi contribuer à restreindre la conservation de l'environnement, la qualité des eaux et des berges des lacs de même que la qualité de vie et la sécurité des résidents d'Ivry-sur-le-Lac, et ce, au bénéfice de l'ensemble des plans d'eau provinciaux;

QU'une copie conforme de la présente résolution adoptée soit adressée directement à la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac dans les plus brefs délais.

1.3 Règlements municipaux

Aucun sujet sous cette rubrique

1.4 Affaires juridiques

Aucun sujet sous cette rubrique

**SÉANCE ORDINAIRE
12 JANVIER 2019**

**2. Ressources financières
2.1 Rapport des dépenses**

Cette rubrique est reportée

2.2 Rapport des salaires

05-01-2019

Il est proposé par madame Christian Légaré, conseillère, appuyée par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport des salaires du mois de décembre 2018 au montant de 43 826.58 \$.

2.3 Déclaration d'intérêts pécuniaires

06-01-2019

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par monsieur Denis Desautels, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal pour l'année 2018 suivants :

Monsieur Jean-Philippe Martin	Monsieur Jean-Pierre Lavoie
Monsieur Daniel Kempa	Madame Christiane Légaré
Monsieur Jacques Hébert	Madame Ginette Lynch
Monsieur Denis Desautels	

De confirmer la remise du document Guide de formation à l'intention des titulaires de charges publiques municipaux préparé par le commissaire au lobyisme du Québec.

2.4 Logiciel pour mise à l'eau lac Quenouille

07-01-2019

CONSIDÉRANT l'offre de partage des frais pour un logiciel de mise à l'eau des embarcations des résidents au lac Quenouille de la Municipalité de Lac-Supérieur;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par Christiane Légaré, conseillère et résolu à la majorité, madame Ginette Lynch, conseillère étant dissidente, de payer 50% des frais de 1 190\$ soit un montant de 595.00 \$.

2.5 Refinancement du règlement d'emprunt 432-13 ch du Lac de l'Orignal

08-01-2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-des-Lacs a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique (Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal), des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 janvier 2019, au montant de 154 400 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du

SÉANCE ORDINAIRE
12 JANVIER 2019

Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

12 900 \$	2.70000 %	2020
13 500 \$	2.80000 %	2021
14 000 \$	2.90000 %	2022
14 500 \$	3.00000 %	2023
99 500 \$	3.25000 %	2024

Prix : 98.01500 Coût réel : 3.69841 %

2. CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

12 900 \$	4.2300 %	2020
13 500 \$	4.23000 %	2021
14 000 \$	4.23000 %	2022
14 500 \$	4.23000 %	2023
99 500 \$	4.23000 %	2024

Prix : 100.00000 Coût réel : 4.23000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuses ;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller et résolu à l'unanimité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 17 janvier 2019 au montant de 154 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 432-13. Ces billets sont émis au prix de 98.01500 pour chaque 100.00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière

3. Ressources humaines

3.1 Démission directrice générale

09-01-2019

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la démission de Madame Stéphanie Russell à titre de Directrice générale.

SÉANCE ORDINAIRE
12 JANVIER 2019

3.2 Poste responsable voirie

10-01-2019

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère et résolu à la majorité, madame Ginette Lynch et monsieur Jacques Hébert étant dissidents, de procéder à l'embauche de Monsieur Martin Payette à titre de responsable du Service de la voirie conditionnelle à une période d'essai de 6 mois au taux horaire de 25.25 \$.

3.3 Démission adjointe direction générale

11-01-2019

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la démission de Madame Véronique Cronier à titre d'Adjointe à la direction générale.

3.4 Service de remplaçant DG

12-01-2019

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère et résolu à l'unanimité d'autoriser Monsieur Jean-Philippe Martin, maire, à représenter la Municipalité de Val-des-Lacs dans le cadre d'une demande à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour proposer, à la municipalité, un candidats afin de combler, de façon temporaire et pour une durée n'excédant pas douze (12) mois, le poste à la direction générale.

3.5 Augmentation salariale des cadres

13-01-2019

CONSIDÉRANT la résolution numéro 390-12-2018 adoptant le budget 2019;

CONSIDÉRANT QUE des augmentations salariales étaient prévues pour les cadres dans ce budget;

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyée par monsieur Denis Desautels, conseiller et résolu à l'unanimité d'appliquer les augmentations salariales prévues pour les cadres pour l'année 2019.

4. Ressources matérielles et immobilières

4.1 Véhicule accidenté - Assurances

14-01-2019

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, appuyé par monsieur Jacques Hébert, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de règlement de sinistre V2018 de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) reçu suite à l'accident du camion Dodge Ram 2011 pour un montant d'indemnité de 13 698.25 \$

**SÉANCE ORDINAIRE
12 JANVIER 2019**

4.2 Offre de service évaluation bâtiments municipaux

15-01-2019

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de la compagnie Évaluation Bruyère & Charbonneau pour l'évaluation des bâtiments municipaux pour un montant de 4 350 \$ taxes en sus.

5. Sécurité publique

Aucun sujet sous cette rubrique

6. Réseau routier, transport

6.1 Immatriculations

16-01-2019

CONSIDÉRANT QUE monsieur Farid Madaoui et madame Stéphanie Russell ne sont plus employés de la Municipalité de Val-des-Lacs;

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyée par monsieur Denis Desautels, conseiller et résolu à l'unanimité d'abroger les résolutions numéro 77-02-2013 et 142-05-2017, d'autoriser madame Carole Lavoie, directrice des finances et monsieur Martin Payette, responsable du Service de la voirie, à signer tous documents permettant l'immatriculation des véhicules municipaux auprès de la SAAQ. Une seule des deux personnes entre madame Lavoie et monsieur Payette sera suffisante pour lier la Municipalité;

6.2 Réparation niveleuse

17-01-2019

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par monsieur Denis Desautels, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter l'option 2 de l'offre de service de la compagnie Nortrax pour la réparation de la niveleuse John Deere 672D pour un montant de 19 561.00 \$ taxes en sus;

QUE la dépense soit prise dans le fond de roulement

7. Gestion du territoire et du milieu

7.1 Demande de dérogation mineure

7.1.1 Demande du 4418-35-8825

18-01-2019

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure datée du 18 décembre 2018 a été déposée par Bernard Laporte et qu'elle est accompagnée de documents déposés par Bernard Laporte ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure numéro DM 2019-01 est à l'effet de permettre la construction d'un garage sur un terrain sans usage principal alors que l'article 58 du règlement 367-02 prescrit qu'aucun usage pur construction accessoire ne peut être

**SÉANCE ORDINAIRE
12 JANVIER 2019**

implanté en l'absence d'un usage principal au site même d'implantation ;

CONSIDÉRANT QUE permettre la construction d'un garage sur un terrain sans usage principal constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables étant donné que la superficie du garage présentée est supérieure à la superficie minimale prescrite pour l'implantation d'un usage principal ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures 376-03 ;

CONSIDÉRANT QUE refuser de permettre la construction d'un garage sur un terrain sans usage principal aurait pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal de permettre la construction d'un garage sur un terrain sans usage principal à condition que la superficie au sol du garage respecte la superficie minimale au sol d'un bâtiment principal prescrite à la grille d'implantation pour la zone concernée au règlement de zonage, que le garage soit équipé d'installation sanitaire et alimenté en eau conformément aux règlements provinciaux et municipaux applicables et que le revêtement extérieur et de toiture soient réalisés dans les 2 ans suivants l'émission du permis de construction du garage ;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter la demande conditionnelle à ce que la superficie au sol du garage respecte la superficie minimale au sol d'un bâtiment principal prescrite à la grille d'implantation pour la zone concernée au règlement de zonage, que le garage soit équipé d'installation sanitaire et alimenté en eau conformément aux règlements provinciaux et municipaux applicables et que le revêtement extérieur et de toiture soient réalisés dans les 2 ans suivants l'émission du permis de construction du garage ;

7.2 Demande de PIIA

Aucun sujet sous cette rubrique

**SÉANCE ORDINAIRE
12 JANVIER 2019**

8. Service à la collectivité

8.1 Bibliothèque

8.1.1 Rapport mensuel bibliothèque

19-01-2019

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyée par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du rapport d'activité de la bibliothèque du mois de décembre 2018.

8.2 Loisirs et culture

8.2.1 Compte rendu Soirée des bénévoles

20-01-2019

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du compte rendu de la Soirée des bénévoles

Période de questions

Levée de l'assemblée

21-01-2019

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyée par monsieur Jacques Hébert, conseiller, de lever l'assemblée. Il est 10 h 53.

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Véronique Cronier, secrétaire-trésorière par Intérim de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

**Jean-Philippe Martin,
Maire**

**Véronique Cronier
Secrétaire-trésorière, directrice générale
par Intérim**